



CAJ/45/8

ORIGINAL: anglais

DATE: 16 octobre 2002

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Quarante-cinquième session
Genève, 18 avril 2002

COMPTE RENDU

adopté par le Comité

Ouverture de la session

1. Le Comité administratif et juridique (ci -après dénommé "comité") a tenu sa quarante-cinquième session à Genève le 18 avril 2002, sous la présidence de Mme Nicole Bustin (France).
2. La liste des participants figurée dans l'annexe du présent compte rendu.
3. La présidente ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants, en particulier à la délégation de la République de Corée qui est devenue membre de l'Union depuis la dernière session du comité. La délégation de la République de Corée exprime ses remerciements au Bureau de l'Union et aux États membres pour l'aide fournie dans le cadre du processus d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. La présidente souhaite également la bienvenue à M. Vladimir Derbenskiy, consultant au Bureau de l'Union, qui est responsable du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers et des pays en transition vers une économie de marché.

Adoption del'ordre du jour

4. Le comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CAJ/45/1.

Questions particulières concernant l'interface entre brevet et droit d'obtenteur

5. Les délibérations se déroulent sur la base du document CAJ/45/3 présenté par le secrétaire général adjoint. Ce dernier explique que le document est composé de deux parties: la première traite du cas où les droits d'obtenteur et le système des brevets existent en parallèle et où l'obtenteur peut choisir l'un ou l'autre; la deuxième partie traite du cas où les champs de protection des deux systèmes se recoupent. Le secrétaire général adjoint donne au comité des informations au sujet du Colloque OMPI -UPOV sur la coexistence des brevets et des droits d'obtenteur dans la promotion des progrès biotechnologiques, qui se tiendra à Genève le 25 octobre 2002 et dont l'objectif est de sensibiliser davantage aux avantages du droit d'obtenteur les milieux dont les activités sont traitées au système des brevets.

6. Sur proposition de la présidente, le comité décide d'examiner la première partie du document puis, une fois cet examen achevé, la deuxième partie.

7. La délégation du Danemark demande si des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les problèmes liés aux critères utilisés pour évaluer la nouveauté dans les demandes de brevet de plante pour des variétés multipliées par voie végétative aux États-Unis d'Amérique. La délégation des États-Unis d'Amérique dit être consciente de la situation et du fait que cela a posé des problèmes aux obtenteurs étrangers et nationaux, et précise qu'elle continuera à s'efforcer de résoudre ces problèmes. La délégation de l'Allemagne estime que le document (CAJ/45/3) constitue un bon point de départ pour un document sur cette question. La délégation de la République de Corée propose d'y indiquer la façon dont la protection provisoire est traitée dans le système des brevets et celle des droits d'obtenteur.

8. Le représentant de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) ne souscrit pas à la proposition figurant au paragraphe 6 du document. Il estime que l'harmonisation du système des brevets et du système des droits d'obtenteur ferait perdre à ce dernier les avantages inhérents à ses caractéristiques en tant que système *sui generis* conçu spécialement pour les obtentions végétales. Il ajoute que le renforcement du système des brevets est une tâche qui ne revient pas à l'UPOV. La délégation des États Unis d'Amérique dit que, si un document doit être publié, il faut envisager trois situations: un système de droits d'obtenteur uniquement, un système de brevets et de droits d'obtenteur, et un système de brevets uniquement. La délégation dit que la position de l'UPOV doit être précisée pour chaque situation et propose que l'étude expose la situation d'un obtenteur dans chaque cas. Elle précise aussi que les systèmes des brevets d'utilité et des droits d'obtenteur prévoient des conditions différentes, sur la base desquelles sont accordés des droits différents qui n'iraient pas nécessairement dans le sens d'une harmonisation des deux systèmes.

9. Les délégations de l'Argentine et de la France demandent que le texte des paragraphes 4 et 6 soit remanié. Le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) est d'avis que les obtenteurs souhaitent un niveau de protection permettant l'exploitation de la variété quel que soit le système de protection. Il indique aussi que la CIOPORA n'est pas favorable à une comparaison de la nouveauté entre le système des brevets et le système des droits d'obtenteur. Certaines délégations considèrent que la section I ne porte pas sur la question principale et

qu'il n'est pas nécessaire qu'elle figure dans le document. À la suite de cette suggestion, le secrétaire général adjoint propose de supprimer les paragraphes 3 à 6 et de laisser au Bureau de l'Union le soin d'apporter toute autre modification en conséquence.

10. Conclusion : le comité décide de supprimer les paragraphes 3 à 6 (la totalité de la section I) du document.

Compte rendu de la trentième -huitième session du comité technique

11. Le directeur technique rend compte de la trentième -huitième session du comité technique qui s'est tenue à Genève du 15 au 18 avril 2002 (voir le document TC/38/15). Il informe le comité technique, sous la présidence de M. Michael Camlin (Royaume-Uni), le comité technique a proposé que le conseil adopte, à sa dix-neuvième session extraordinaire prévue le 19 avril 2002, l'annexe I du document TC/38/5 intitulée "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales", sous réserve des modifications présentées dans le document TC/38/15. Le comité technique a aussi proposé au conseil d'élire présidents les personnes ci-après pour la période 2003-2005 :

Groupe de travail techniques sur les plantes agricoles (TWA) :
M. Carlos Gómez -Etchebarne (Uruguay)

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) :
M. Uwe Meyer (Allemagne)

Groupe de travail techniques sur les plantes fruitières (TWF) :
M. Erik Schulte (Allemagne)

Groupe de travail techniques sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) :
M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande)

Groupe de travail techniques sur les plantes potagères (T WV) :
M. Kees van Ettekooven (Pays-Bas)

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) :
M. Gerhard Deneken (Danemark).

12. Le comité note aussi que le comité technique a débattu de la question de la protection des variétés ornementales reproduites par voie sexuée et des progrès réalisés dans la rédaction des documents TGP. Il a aussi examiné le document TC/38/8 et décidé que ce document constituera le fondement de la section 2 du document TGP/7 ("modèle de principes directeurs d'examen") et, par conséquent, devra servir de référence pour tous les futurs principes directeurs d'examen. Parmi d'autres points examinés figuraient la procédure d'élaboration des documents TGP et d'autres documents importants destinés à être examinés par le comité technique, la publication des descriptions variétales et le résultat de l'examen par le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT. Il a adopté le calendrier relatif à la présentation des rapports sur l'issue de la réunion du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et à la tenue des futures réunions des sous-groupes pour les plantes cultivées. Il a ensuite poursuivi ses

délibérations sur les bases de données et les services d'information de l'UPOV, approuvée une proposition concernant des ateliers préparatoires pour les groupes de travail techniques et pris note du document consacré aux dispositions concernant l'examen DHS. Le comité technique a adopté les principes directeurs d'examen suivants:

TG/8/6	Field Bean/Féverole/Ackerbohne/Haba, Haboncillo
TG/31/8	Cocksfoot/Dactyle/Knaulgras/Dactilo
TG/36/6 Corr.	Rape Seed/Colza/Raps/Colza (révision du paragraphe 4 du chapitre IV)
TG/39/8	Meadow Fescue, Tall Fescue/Fétuque des prés, Fétuque élevée/Wiesen-, Rohrschwengel/Festucadelosprados, Festuca alta
TG/41/5	European Plum/Prunier européen/Pflaume/Ciruelo europeo
TG/65/4	Kohlrabi/Chou-rave/Kohlrabi/Colinabo
TG/74/4	Celeriac/Céleri-rave/Knollensellerie/Apionabo
TG/82/4	Celery/Céleri-brancher/Bleich-, Stielsellerie/Apio
TG/90/6	Vegetable Kale/Choufrisé/Grünkohl/Colrizada
TG/117/4	Egg Plant/Aubergine/Aubergine, Eierfrucht/Berenjena
TG/119/4	Vegetable Marrow, Squash/Courgette/Gartenkürbis, Zucchini/Calabaza, Zapallo
TG/185/3	Turnip Rape/Navette/Rübsen/Nabina
TG/186/2	Sugarcane/Canne à sucre/Zuckerrohr/Cañade azúcar
TG/187/1	Prunus Rootstock/Porte-greffes de Prunus/Prunus-Unterlagen/Prunus Portainjerto
TG/188/1	Celosia/Célosie/Celosia/Crestadegallo
TG/189/1	Pentas/Pentas/Pentas/Pentas
TG/190/1	Thyme/Thym/Thymian/Tomillo
TG/194/1	Lavandula, Lavender/Lavandevraie, Lavandins/Echter Lavendel, Lavendel/Lavándula, Lavanda
TG/195/1	Tobacco/Tabac/Tabak/Tabaco
TG/196/1	New Guinea Impatiens/Impatiens de Nouvelle-Guinée/Neu-Guinea-Impatiens/Impatiens de Nueva Guinea
TG/197/1	Eustoma/Eustoma/Eustoma/Eustoma

Texte révisé de l'introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales

13. Le directeur technique présente le document CAJ/45/2 et note les modifications introduites par le comité technique, qui figurent dans le document CAJ/45/2 Add.

14. Conclusion: le comité décide de proposer, conjointement avec le comité technique, les documents CAJ/45/2 et CAJ/45/2 Add., pour adoption par le conseil, à sa dix-neuvième session extraordinaire prévue le 19 avril 2002, les deux documents étant rassemblés sous la cote TG/1/3, intitulé "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales".

Publication des descriptions variétales

15. Le secrétaire général adjoint présente le document CAJ/45/4. Il rappelle que le comité a examiné cette question au cours des deux dernières sessions. Il note aussi que le Bureau de l'Union, suivant l'avis du comité et du Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales, a établi une version modifiée du projet. Il explique ensuite que le projet porte sur deux points principaux : d'une part, la nécessité d'une étude type permettant de rechercher et de formuler des solutions aux difficultés techniques que soulèvent l'élaboration et la publication éventuelles de descriptions variétales au niveau international avec toute l'efficacité voulue; d'autre part, la nécessité pour le comité de régler des questions importantes d'ordre juridique, administratif et financier avant d'examiner la création éventuelle d'un système international de publication des descriptions variétales. Enfin, il indique que le comité technique a donné son accord au programme proposé à la section 6.1 de l'annexe du document CAJ/45/4.

16. Conclusion : sur proposition de la présidente, le comité approuve le programme d'activités tel qu'il est proposé à la section 6 de l'annexe du document CAJ/45/4.

Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires ("Groupe de réflexions sur les travaux du BMT")

17. Le secrétaire général adjoint rend compte de la réunion du Groupe de réflexions sur les travaux du BMT qui s'est tenue dans la soirée du 16 avril 2002 pour examiner le document TC/38/14-CAJ/45/5. Il indique que ce groupe de réflexion a examiné les propositions énoncées dans le document TC/38/14-CAJ/45/5 et a formulé les conclusions suivantes:

La proposition 1 (Option 1a) marqueur de gènes ayant un caractère phénotypique) est, compte tenu des hypothèses formulées dans la proposition, compatible avec la Convention UPOV et ne compromettra pas l'efficacité de la protection octroyée en vertu du système de l'UPOV.

Les propositions 2, 3 et 4 (Option 2 : étalonnage des seuils concernant les caractères moléculaires par rapport à l'écart minimum prévu pour les caractères traditionnels pour le colza, le maïs et le rosier respectivement), lorsqu'elles sont mises en œuvre dans le cadre de la gestion de ces collections de référence, sont, compte tenu des hypothèses formulées dans les propositions, compatibles avec la Convention UPOV et ne compromettront pas l'efficacité de la protection octroyée en vertu du système de l'UPOV.

En ce qui concerne la proposition 5 (Option 3 pour le rosier) et la proposition 6 (Option 3 pour le blé), le Groupe de réflexions sur les travaux du BMT note qu'il n'y a pas eu de consensus sur la compatibilité de ces propositions avec la Convention UPOV ni sur la question de savoir si elles compromettraient l'efficacité de la protection octroyée en vertu du système de l'UPOV. On s'est inquiété du fait que, dans ces propositions, il soit possible, en appliquant cette méthode, d'utiliser un nombre illimité de marqueurs pour trouver des différences entre les variétés. On s'est également inquiété du fait qu'on trouve au niveau génétique des différences qui n'apparaissent pas dans les caractères morphologiques.

Le secrétaire général adjoint présente également un certain nombre d'observations générales. Premièrement, les possibilités d'accès aux techniques protégées par brevet suscitent des inquiétudes. Deuxièmement, le groupe a souligné qu'il importait d'examiner la rentabilité de toute nouvelle méthode. Troisièmement, l'importance que revêt la corrélation entre les caractères phénotypiques et les techniques moléculaires a aussi été examinée. Enfin, il a été souligné qu'il importait d'examiner l'homogénéité et la stabilité en fonction des mêmes caractères que ceux utilisés pour établir la distinction.

18. La délégation des Pays-Bas demande des précisions sur le point de savoir si le phénotype doit encore être pris en considération lors de l'examen de la distinction. La présidente précise que le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et le comité technique ont décidé que, lorsqu'il existe un lien étroit entre la technique moléculaire et l'expression du caractère ou une corrélation entre les deux, il n'y a pas conflit avec la Convention UPOV ni réduction de la protection offerte. Elle ajoute que, dans les autres cas, aucun consensus n'a été atteint. Le représentant de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) estime qu'il conviendrait d'utiliser pour l'examen de l'homogénéité et de la stabilité les mêmes caractères que pour la détermination de la distinction.

19. Conclusion: le comité souscrit aux conclusions du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT dont le secrétaire général adjoint a fait état dans son rapport et convient que, compte tenu des hypothèses, on peut poursuivre l'examen des propositions 1, 2, 3 et 4, tout en reconnaissant que l'examen de ces hypothèses nécessite un travail approfondi et, en ce qui concerne l'Option 2, que la corrélation entre les écarts morphologiques et moléculaires doit être renforcée. Il prend également note des divergences de vues exprimées au sujet des propositions 5 et 6. Le comité, parallèlement à la décision prise par le comité technique, approuve aussi le calendrier suivant en ce qui concerne la présentation des rapports sur l'issue des délibérations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et la tenue des réunions futures des sous-groupes pour les plantes cultivées :

a) Élaboration par le Bureau de l'Union d'un document reprenant les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et les éléments pris en considération par le comité technique et le CAJ en vue de sa diffusion aux groupes de travail techniques.

b) Examen par les groupes de travail techniques du document précité et des comptes rendus détaillés de travaux des sous-groupes sur les plantes cultivées.

20. Le comité prend aussi note du programme proposé ci-après pour les réunions des sous-groupes sur les plantes cultivées, qui a été approuvé par le comité technique:

- a) Maïs : aucune réunion prévue à ce stade, sous réserve d'un examen par le TWA;
- b) Colza : réunion prévue après la prochaine réunion du TWA (pas en association avec cette réunion), mais avant la prochaine session du BMT;
- c) Rosier : réunion prévue avant la prochaine réunion du TWA;

- d) Tomate : aucun réunion prévue à ce stade, sous réserve d'un examen par le TWV ;
- e) Blé : réunion prévue après la prochaine réunion du TWA (pas en association avec cette réunion), mais avant la prochaine session du BMT.

21. Le comité prend note de la création de nouveaux sous -groupes pour les plantes cultivées :

- a) Canne à sucre : tenue de la première réunion de ce sous -groupe immédiatement après, et en association avec, la prochaine réunion du TWA;
- b) Pomme de terre : tenue de la première réunion de ce sous -groupe immédiatement après, et en association avec, la prochaine réunion du TWA;
- c) Champignon : tenue de la première réunion de ce sous -groupe immédiatement après, et en association avec, la prochaine réunion du TWV;
- d) Soja : tenue de la première réunion de ce sous -groupe immédiatement après, et en association avec, la prochaine réunion du TWA, pour autant que les experts manifestent un intérêt suffisant.

Examens des bases de données et des services d'information de l'UPOV

22. Le directeur technique présente le document CAJ/45/6. Il note que le Bureau de l'Union prévoit d'établir et de tenir à jour une base de données unique comportant des informations répertoriées par espèces ou groupes taxonomiques, qui sera utilisée pour établir différents rapports. Il note également que, pour constituer une base de données unique, il serait nécessaire d'utiliser un "identifiant unique", à savoir le code élaboré dans le document TC/35/16 "Document de travail révisé concernant le code taxinomique de l'UPOV à utiliser dans la base de données des variétés végétales du disque compact ROM de l'UPOV". Cependant, il souligne que ce code pourra être modifié relativement facilement et rapidement, avant sa mise en œuvre, pour répondre aux exigences liées aux travaux de publication des descriptions et des dénominations variétales. Le comité prend note de la proposition tendant à communiquer au comité technique un exemple de l'ensemble de la base de données au printemps 2003 et note que ce dernier est convenu que le Bureau de l'Union devra agir sur cette base et tiendra à jour la base de données et le code jusqu'à ce que les modalités d'un code UPOV pour la publication des descriptions variétales ou des dénominations variétales soient claires.

23. Conclusion: le comité approuve la proposition du comité technique.

Questions concernant l'utilisation de matériel fourni aux fins de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

24. Le secrétaire général adjoint présente le document CAJ/45/7. Il explique qu'ils s'agit de préciser la situation en ce qui concerne le matériel soumis pour examen, cette question ayant été soulevée au cours des sessions précédentes du comité lors de l'examen de la question de l'accès au matériel de lignées endogames.

25. La délégation de l'Espagne souligne que les collections de variétés utilisées pour l'examen d'une variété proposée ne sont pas composées uniquement du matériel des variétés proposées comme cela est indiqué au paragraphe 2 du document. Le représentant précise que les collections sont plus larges. La délégation de l'Allemagne exprime des réserves quant à l'interprétation de l'article 12 de la convention selon laquelle il peut être exigé de l'obtenteur qu'il fournisse le matériel de toutes les variétés notoirement connues, nécessaire pour l'examen de la variété proposée. La délégation des Pays-Bas souscrit au point de vue de la délégation de l'Allemagne et se demande si l'obtenteur peut fournir du matériel provenant de ses concurrents. La délégation de la France partage également cet avis, mais estime qu'un service national peut demander à l'obtenteur de fournir le matériel de la variété proposée ainsi que le matériel des variétés de référence, mais si l'obtenteur ne fournit pas ce dernier matériel, cela ne doit pas constituer un obstacle à la poursuite de l'examen officiel de la variété. Les représentants de l'ASSINSEL et de la CDPORA appuient également le point de vue exprimé par l'Allemagne et les Pays-Bas. L'ASSINSEL ajoute qu'à son avis l'obtenteur est tenu de fournir tout élément nécessaire en ce qui concerne la variété proposée et que les obtenteurs ne pensent pas qu'ils doivent fournir le matériel des variétés de référence.

26. La délégation de Australie estime que les arguments mentionnés ne sont pas valables pour tous les systèmes d'examen. Le représentant explique que, dans un système d'examen fondé sur les renseignements fournis par l'obtenteur, celui-ci est souvent prié de fournir tout le matériel nécessaire et de réaliser l'examen DHS. L'obtenteur a donc pour obligation de recueillir ce matériel, destiné uniquement à l'examen DHS. Le représentant de l'ASSINSEL précise aussi que, s'il est constaté après l'octroi d'un droit d'obtenteur que la variété ne remplit pas le critère de distinction, l'obtenteur sait ce que cela implique au niveau juridique. Il estime que la fourniture du matériel des variétés de référence à un service national et la réalisation de l'examen DHS par l'obtenteur sont deux choses distinctes. Le secrétaire général adjoint rappelle que l'objectif est de montrer que l'obtenteur a une certaine responsabilité dans l'examen.

27. La délégation de la Belgique attire l'attention sur l'article 11.3) de la Convention UPOV de 1991. Dans ce paragraphe, il est fait allusion aux renseignements, documents ou matériels tels qu'ils sont mentionnés à l'article 12. Or, ces renseignements, documents ou matériels sont, pour reprendre les termes de cet article 11.3), requis par les lois nationales. La délégation de la Belgique se demande dès lors si la présente réunion est l'instance adéquate pour discuter de ces renseignements, documents ou matériels et si il n'y a pas plutôt lieu de s'en référer aux lois nationales.

28. La présidente conclut qu'il existe plusieurs interprétations de l'article 12 de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et que le matériel des variétés de référence peut être demandé, mais souligne que, si le matériel n'est pas fourni, la demande ne peut pas être rejetée pour ce motif.

29. Sur proposition du Bureau de l'Union, le comité décide de supprimer les paragraphes 1 à 3 et le paragraphe 16.i) du document et de mentionner dans le document que le matériel de la variété proposée. Le comité décide aussi d'étudier plus en détail, à l'avenir, les différentes possibilités prévues à l'article 12 de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

30. Le comité examine ensuite les paragraphes 5 à 8. La délégation de l'Allemagne note qu'une variété peut devenir notoirement connue indépendamment de la protection, par exemple si elle est commercialisée avant la demande. La présidente précise qu'une variété peut devenir notoirement connue à compter de la date du dépôt de la demande ou d'une autre manière. Elle ajoute que, d'une façon générale, les services nationaux n'échangent habituellement pas de matériel végétal avant l'octroi du droit d'obtenteur, et ce pour une question de protection juridique.

31. Le comité décide de supprimer la dernière partie de la deuxième phrase du paragraphe 7. La nouvelle phrase est rédigée ainsi : "En règle générale, l'échange intervient qu'après que les droits ont été octroyés ou qu'une variété a été officiellement enregistrée".

32. Aucune observation n'est formulée au sujet des paragraphes 9 à 12.

33. Conclusion : le comité décide de poursuivre ses délibérations sur le reste du document au cours de sa quarante-sixième session, en octobre 2002, et demande au Bureau de l'Union d'élaborer un nouveau document comprenant les conclusions figurant aux paragraphes 28 et 30 du présent document.

Dénominations variétales

34. Le secrétaire général adjoint rend compte de la réunion du Groupe de travail ad hoc sur les dénominations variétales qui s'est tenue à Genève le 18 avril 2002. Le comité prend note des conclusions suivantes :

a) rédiger une version mise à jour du document UPOV/INF/12 Rev., sous forme de "notes explicatives" présentant un lien clair avec la convention. Cette version sera inspirée des recommandations existantes, autant que possible, mais tendra à supprimer toute incompatibilité avec la convention et, le cas échéant, sera élaborée et rendue plus compréhensible compte tenu des réponses au questionnaire. Ce document fournira en particulier des réponses aux questions soulevées dans les paragraphes 3 à 13 du document WG-VD/02/01. Le texte sera soumis au groupe de travail quatre semaines avant sa prochaine réunion qui devrait se tenir pendant la semaine du 21 octobre 2002;

b) élaborer un questionnaire à l'intention de tous les membres de l'union et d'autres organisations intéressées, visant à rassembler des informations sur la façon dont l'efficacité du disque UPOV-ROM (ou une base de données analogue fondée sur l'Internet) pourrait être améliorée. L'objectif sera aussi de demander aux membres dans quelle mesure ils considèrent cet outil comme important et utile pour satisfaire aux dispositions de l'article 20.6) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Le projet de questionnaire sera envoyé aux membres du groupe de travail pour observations, en vue de diffuser un questionnaire d'ici à août 2002, de manière à ce que les réponses puissent être analysées par le groupe de travail et les recommandations de ce dernier communiquées au Comité administratif et juridique (ci-après dénommé "CAJ"), au cours de sa session d'octobre 2002;

c) élaborer un questionnaire à l'intention de tous les membres de l'union et d'autres organisations intéressées, en vue d'obtenir leur avis sur l'éventuelle nécessité de réviser les classes des espèces voisines figurant à l'annexe I du document UPOV/INF/12 Rev. et sur les points qui devraient être examinés. Ce projet de questionnaire sera adressé à tous les membres du groupe de travail pour observations, en vue de diffuser un questionnaire d'ici décembre 2002.

35. Le comité note aussi que, sur le point de savoir s'il convient d'envisager la création d'un groupe "permanent" chargé de procéder à un examen continu des questions relatives aux dénominations variétales, il est convenu que ces réunions se tiendront en même temps que les sessions de l'UPOV; on estime cependant que, lorsque le projet révisé du document UPOV/INF/12 Rev. aura été approuvé, il suffira que le groupe se réunisse au fur et à mesure des besoins.

Programme pour la quarante -sixième session

36. Il est décidé que le programme de la quarante -sixième session comprendra les points suivants :

1. Questions particulières concernant l'interface entre brevet et droit d'obtenteur
2. Publication des descriptions variétales
3. Questions concernant l'utilisation de matériel fourni aux fins de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
4. Dénominations variétales
5. Questions concernant la protection des variétés ornementales reproduites par voie sexuée.

Remise de distinctions

37. Le secrétaire général adjoint décerne des médailles d'argent de l'UPOV à M. John Carvill (Irlande) et à M. H. Dieter Hoinkes (États -Unis d'Amérique) pour les remercier d'avoir présidé le comité, respectivement de 1999 à 2001 et de 1996 à 1998. Il est demandé à la délégation des États -Unis d'Amérique de remettre cette médaille à M. Hoinkes au nom de l'UPOV.

38. *Le présent compte rendu, qui inclut la remarque faite par la délégation de la Belgique au paragraphe 27, a été adopté par correspondance.*

[L'annexe suit]

ANNEXE/ANNEX/ANLAGE/ANEXO

LISTEDES PARTICIPANTS/LISTOF PARTICIPANTS/
TEILNEHMERLISTE/ LISTADE PARTICIPANTES

I. MEMBRES/MEMBERS/VERBANDSMITGLIEDER /MIEMBROS

AFRIQUE DUSUD/SOUTH AFRICA/SÜDAFRIKA/SUDÁFRICA

Leseho SELLO (Miss), Deputy Director, Plant Genetic Resources, Directorate: Genetic Resources, Private Bag X973, Pretoria 001
(tel.: +27123196024 fax: +27123196329e -mail: lesehos@nda.agric.za)

Martin S. JOUBERT, Assistant Director, Directorate: Genetic Resources, P.O. Box 25322, Gezina 0031
(tel.: +27128085080 fax: +27128085392 e -mail: variety.control@nda.agric.za)

ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND/ALEMANIA

Hans Walter RUTZ, Referatsleiter, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 30627 Hannover
(tel.: +495119566645 fax: +49511563362e -mail: hanswalter.rutz@bundessortenamt.de)

Michael KÖLLER, Referatsleiter -Recht, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 30627 Hannover
(tel.: +495119566624 fax: +49511563362e -mail: michael.koeller@bundessortenamt.de)

ARGENTINE/ARGENTINA/ARGENTINIEN

Adelaida HARRIES (Sra.), Responsable, ex -Instituto Nacional de Semillas, Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación (SAGPYA), Paseo Colón 922, 3º piso, of. 302, 1063 Buenos Aires
(tel.: +541143492497 fax: +541143492417e -mail: aharri@sagpya.minproduccion.gov.ar)

Marcelo LABARTA, Director de Registro de Variedades, ex -Instituto Nacional de Semillas, Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación (SAGPYA), Paseo Colón 922, 3º piso, of. 347, 1063 Buenos Aires
(tel.: +541143492445 fax: +541143492444 e -mail: mlabar@sagyp.mecon.gov.ar)

Marta GABRIELONI (Sra.), Consejera, Misión permanente, 10, route del'Aéroport, Case postale 536, 1215 Ginebra, Suiza
(tel.: +41229298600 fax: +41227985995e -mail: mission.argentine@ties.itu.int)

AUSTRALIE/ AUSTRALIA/AUSTRALIEN

Doug WATERHOUSE, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Department of Primary Industries and Energy, Commonwealth Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, P.O. Box 858, Canberra, ACT 2601
(tel.: +61 262723888 fax: +61 262723650e -mail: doug.waterhouse@affa.gov.au)

AUTRICHE/AUSTRIA/ÖSTERREICH

Birgit KUSCHER (Frau), Referentin Sortenschutzrecht, Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Stubenring 1, 1012 Wien
(tel.: +43 1711006668 fax: +43 1711006503e -mail: birgit.kuscher@bmlfuw.gv.at)

BELGIQUE/BELGIUM/BELGIEN/BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Mme), Ingénieur, Service matériel de reproduction, protection des obtentions végétales et catalogues des variétés, Administration de la qualité des matières premières et du secteur végétal (DG4), Ministère des classes moyennes et de l'agriculture WTCIII, Boulevard Simon Bolívar 30, 11^{ème} étage, 1000 Bruxelles
(tel.: +32 22084408 fax: +32 22084421e -mail: Camille.Vanslembrouck@cmlag.fgov.be)

BRÉSIL/BRAZIL/BRASILIEN/BRASIL

Ariete DUARTE FOLLE (Sra.), Chefe, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Secretariade Desenvolvimento Rural, Ministério da Agricultura e do Abastecimento, Esplanadados Ministérios, Bloco D, Anexo A, Térreo, Salas 1 -12, Brasília, D.F. 70043 -900
(tel.: +55 61 2182163 fax: +55 61 2242842e -mail: ariete@agricultura.gov.br)

Alvaro A. NUNES VIANA, Coordinator, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Secretariade Desenvolvimento Rural, Ministério da Agricultura e do Abastecimento, Esplanadados Ministerios, Bloco D, Anexo A, Térreo, Salas 1 -12, Brasília, D.F. 70043 -900
(tel.: +55 61 2182163 fax: +55 61 2182557)

CANADA/KANADA/CANADÁ

Valerie SISSON (Ms.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Camelot Court, 59, Camelot Drive, Nepean, Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 225 2342 fax: +1 613 228 6629e -mail: vsisson@em.agr.ca)

CHINE/CHINA

LIYanmei(Mrs.),ProjectAdministrator,StateIntellectualPropertyOffice(SIPO),
6, XituchengRoad,HaidianDistrict,Beijing100088
(tel.:+861062093288fax:+861062019615e -mail:liyanmei@sipo.gov.cn)

LÜBo,Director,DUSTestDivision,DevelopmentCenterforScienceandTechnology,
Ministryof Agriculture,Building18,MaiziDianStreet,Beijing
(tel.:+861065925213fax:+861065925213e -mail:lu.bo@agri.gov.cn)

COLOMBIE/COLOMBIA/KOLUMBIEN

CarlosArturoKLEEFELDPATERNOSTRO,SubgerentedeProtecciónyRegulación
Agrícola,InstitutoColombianoAgropecuario(ICA),Calle37,#8- 43,Piso5,Bogotá D.C.
(tel.:+5712324693fax:+5712884037e -mail:obtentores.semillas@ica.gov.co)

RocioSAÑUDODEANGEL(Sra.),JefeOficinaJurídica,InstitutoColombiano
Agropecuario(ICA),Calle 37,#8- 43,Piso5,BogotáD.C.
(tel.:+5712324690fax:+5712884037e -mail:juridica@ica.gov.co)

AnaLuisaDÍAZJIMÉNEZ(Sra.),CoordinadorNacional,DerechosdeObtentorde
VariedadesyProduccióndeSemillas,InstitutoColombianoAgropecuario (ICA),Calle37,
8-43,Piso4,BogotáD.C.
(tel.:+5712328643fax:+5712324697ext.371e -mail:semillas@ica.gov.co)

CROATIE/CROATIA/KROATIEN/CROACIA

RuzicaORE(Mrs.),HeadofPlantVarietyProtectionandRegistration,InstituteforSeed
Seedlings,Vinkovackacesta63c,31000Osijek and
(tel.:+38531275206fax:+38531275193e -mail:r.ore@zsr.hr)

DANEMARK/DENMARK/DÄNEMARK/DINAMARCA

HansJørgenANDERSEN,HeadofDivision,TheDanishPlantDirectorate,MinistryofFood,
AgricultureandFisheries,Skovbrynet20,2800Lyngby
(tel.:+4545263600fax:+4545263610e -mail:hja@pdir.dk)

MereteBUUS(Mrs.),HeadofDepartment,TheDanishPlantDirectorate,MinistryofFood,
AgricultureandFisheries,Skovbrynet20,2800Lyngby
(tel.:+4545263720fax:+4545263617e -mail:meb@pdir.dk)

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN/ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Avda. de Ciudad de Barcelona No. 6, 28007 Madrid
(tel.: +34913476712 fax: +34913476703e -mail: lsalaice@mapa.es)

ESTONIE/ESTONIA/ESTLAND

Pille ARDEL (Mrs.), Head of Department, Plant Production Inspectorate, Variety Control Department, 71024 Viljandi
(tel.: +3724334650 fax: +3724334650e -mail: pille.ardel@plant.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA/
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Karen M. HAUDA (Mrs.), Patent Attorney, Office of Legislative and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Box 4, Washington, D.C. 20231
(tel.: +17033059300 ext. 129 fax: +17033058885e-mail: karen.hauda@uspto.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, Agricultural Marketing Service, 10301 Baltimore Blvd., Room 500, Beltsville, Maryland 20705 -2351
(tel.: +13015045518 fax: +13015045291e-mail: paul.zankowski@usda.gov)

Dominic KEATING, Intellectual Property Attaché, Office of the United States Trade Representative (USTR), Permanent Mission, 11, route de Pregny, 1291 Chambésy, Switzerland
(tel.: +41227495281 fax: +41227494880e-mail: dkeating@ustr.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION/RUSSISCHE FÖDERATION/
FEDERACIÓN DE RUSIA

Valery V. SHMAL, Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Orlikov per., 1/11, Moscow 107139
(tel.: +700952044926 fax: +700952078 626e-mail: statecommission@mtu-net.ru)

Yuri ROGOVSKI, Deputy Chairman, Chief of Methods Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Orlikov per., 1/11, Moscow 107139
(tel.: +700952086775 fax: +700952078626e-mail: statecommission@mtu-net.ru)

Maxim MUSIKHIN, Third Secretary, Permanent Mission, 15, avenue de la Paix, 1211 Geneva 20, Switzerland
(tel.: +41227331870 fax: +41227344044)

FINLANDE/FINLAND/FINNLAND/FINLANDIA

Arto VUORI, Director, Plant Variety Rights Office, Ministry of Agriculture and Forestry,
Hallituskatu 3A, P.O. Box 30, FIN -00023 Government
(e-mail: arto.vuori@mmm.fi)

FRANCE/FRANKREICH/FRANCIA

Bernard MATHON, Chef, Bureaus des semences, Ministère de l'agriculture et de la pêche, 3,
rue Barbet de Jouy, 75349 Paris 07 SP
(tel.: +33149554579 fax: +33149555075e -mail: bernard.mathon@agriculture.gouv.fr)

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales
(POV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, 75007 Paris
(tel.: +33142759314 fax: +33142759425e -mail: sylvie.lecompte@geves.fr)

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences
(GEVES), La Minière, 78285 Guyancourt Cedex
(tel.: +33130833580 fax: +33130833629e -mail: joel.guiard@geves.fr)

HONGRIE/HUNGARY/UNGARN/HUNGRÍA

Károly NESZMÉLYI, General Director, National Institute for Agricultural Quality Control
(NIAQC), Keleti Karolyu. 24, P.O. Box 3093, 1024 Budapest
(tel.: +3612124711 fax: +3612122670e -mail: ommiszam@mail.datanet.hu)

Gusztáv VÉKÁS, President, Hungarian Intellectual Property Protection Council, Hungarian
Patent Office, Garibaldi u. 2, P.O. Box 552, 1054 Budapest
(tel.: +3613312164 fax: +3614745975e -mail: vekas@hpo.hu)

Szabolcs FARKAS, Patent Examiner, Hungarian Patent Office, 2, Garibaldi utca,
1054 Budapest
(tel.: +3614745902e -mail: farkasz@hpo.com)

IRLANDE/IRELAND/IRLAND/IRLANDA

John V. CARVILL, Controller of Plant Breeders' Rights, Plant Variety Rights Office,
Department of Agriculture & Food, Backweston, Leixlip, Co. Kildare
(tel.: +35316302902 fax: +35316280634e -mail: john.carvill@agriculture.gov.ie)

ISRAËL/ISRAEL

Shalom BERLAND, Legal Advisor of Ministry of Agriculture and Plant Breeders' Registrar,
Plant Breeders' Rights Council, Volcani Centre, P.O. Box 30, Bet Dagan
(tel.: +97239485566 fax: +97239485836)

ITALIE/ITALY/ITALIEN/ITALI A

Pasquale IANNANTUONO, Conseiller juridique, Ministère des affaires étrangères, Direction générale de la coopération économique, Bureau V (Accords de propriété intellectuelle), Rome
(tel.: +390638762907 fax: +390636912277e -mail: pasquale.iannantuono@libero.it)

JAPON/JAPAN/JAPÓN

Keiji MARUYAMA, Director, Plant Variety Examination Office, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda -ku, Tokyo 100-8950 (tel.: +81335810518 fax: +81335026572e -mail: keiji_matuyama@nm.maff.go.jp)

Jun KOIDE, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda -ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81335910524 fax: +81335025301e -mail: jun_koide@nm.maff.go.jp)

Masayoshi MIZUNO, First Secretary, Permanent Mission, 3, chemin des Fins, 1211 Grand-Saconnex, Switzerland
(tel.: +41227173238 fax: +41 227883368e -mail: mizuno.masayoshi@bluewin.ch)

KENYA/KENIA

Chagema John KEDERA, Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Waiyaki Way, P.O. Box 49592, Nairobi
(tel.: +2542440087 fax: +2542448940e -mail: kephis@nbn et.co.ke)

Evans O. SIKINYI, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Waiyaki Way, P.O. Box 49592, Nairobi
(tel.: +2542440087 fax: +2542448940e -mail: kephis@nbnet.co.ke)

MEXIQUE/MEXICO/MEXICO/MÉXICO

Enriqueta MOLINAMACÍAS (Sra.), Subdirectora, Registro y Control de Variedades, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural, Av. Presidente Juárez No. 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla
(tel.: +525553842213 fax: +525553901441e -mail: enriqueta.molina@sagar.gob.mx)

NORVÈGE/NORWAY/NORWEGEN/NORUEGA

Haakon SØNJU, Adviser, Plantesortsnemnda, The Plant Variety Board, Moervn. 12, Pb. 3,
1431 As -NLH
(tel.: +4764972513 fax: +4764940208e -mail: haakon.sonju@slt.dep.no)

Kare SELVIK, Director General, Head of Plant Variety Board, Royal Ministry of Agriculture,
Akersgaten 59, 003 Oslo
(tel.: +4722249253 fax: +4722242753e -mail: kare.selvik@ld.dep.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND/NUEVAZELANDIA

Bill WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office,
P.O. Box 130, Lincoln, Canterbury
(tel.: +6433256355 fax: +6439833946e -mail: bill.whitmore@pvr.govt.nz)

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE/PAÍSESBAJOS

Krieno Adriaan FIKKERT, Secretary, Board for Plant Breeders' Rights, Postbus 104,
6700 AC Wageningen
(tel.: +31317478090 fax: +31317425867e -mail: k.a.fikkert@rkr.agro.nl)

Chris M.M. VANWINDEN, Account Manager Propagating Material, Ministry of
Agriculture, Nature Management and Fisheries, Postbus 20401, 2500 EK The Hague
(tel.: +31703784281 fax: +31703786156e -mail: c.m.m.van.winden@dl.agro.nl)

POLOGNE/POLAND/POLEN/POLONIA

Edward S. GACEK, Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU),
63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48612852341 fax: +48612853558e -mail: e-gacek_coboru@bptnet.pl)

Julia BORYS (Mrs.), Head, DUST Testing Department, Centralny Ośrodek Badań Odmian
Roslin Uprawnionych (COBORU), 63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48612852341 fax: +48612853558e -mail: coboru@bptnet.pl)

Wiesław PILARCZYK, Expert Statistician, Centralny Ośrodek Badań Odmian Roslin
Uprawnionych (COBORU), 63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48612852341 Ext. 224 fax: +48612853558e -mail: wpilar@owl.au.poznan.pl)

PORTUGAL

Carlos PEREIRA GODINHO, Director, Plant Breeders' Rights Office, Direção Geral de Proteção das Culturas (DGPC), Centro Nacional de Registo de Variedades Protegidas, Edifício II do CNPPA, Tapada da Ajuda, 1300 Lisboa
(tel.: +351 21 361 3216 fax: +351 21 361 e-mail: cgodinho@dgpc.min-agricultura.pt)

José S. DECALHEIRO S. DAGAMA, Conseiller juridique, Mission permanente, 33, rue Antoine-Carteret, 1202 Genève (tel.: +41 22 65 83 191 fax: +41 22 91 80 228 e-mail: mission.portugal@ties.itu.int) FFFFFF:

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA/REPUBLIK KOREA/
REPÚBLICA DE COREA

LEE Jong-Ho, Examiner, 268 -1 Pyungchon-ri, Milyang City, Gyungnam
(tel.: +82 55 353 2591 e-mail: leejh41p@seed.go.kr)

CHOI Keun Jin, Examination Officer, Plant Variety Protection Division, National Seed Management Office, 433 Anyang 6-dong, Anyang-si, 430-016
(tel.: +82 31 4670 190 fax: +82 31 4670 161 e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

KIM Hee-Sang, Second Secretary, Permanent Mission, 1, Av. del' Ariana, Case postale 42, 1211 Geneva, Switzerland
(tel.: +41 22 748 0000 e-mail: hskim93@mofat.go.kr)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC/TSCHECHISCHE REPUBLIK
REPÚBLICA CHECA

Ivan BRANŽOVSKÝ, Head of Section, Department of Agricultural Production, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 11705 Praha 1
(tel.: +420 22 181 2693 fax: +420 22 181 2989 e-mail: branzovsky@mze.cz)

Jiří SOUČEK, Head of Department, Department of DUS Tests and Plant Variety Rights, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Zaoprávnou 4, 15006 Praha 5 - Motol
(tel.: +420 257 211 755 fax: +420 257 211 752 e-mail: jiri.soucek@ooz.zeus.cz)

ROUMANIE/ROMANIA/RUMÄNIEN/RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, State Office for Inventions and Trademarks,
5, Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest
(tel.: +4013155698 fax: +4013123819e -mail: adriana.paraschiv@osim.ro)

Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Expert, State Institute for Variety Testing and Registration,
Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, Marasti, Sector 1, Bucharest
(tel.: +4012231425 fax: +4012225605)

Madalina-Cornelia POPESCU (Ms.), Examiner, Biotechnology Substantive Examining
Division, State Office for Inventions and Trademarks, Baneasa str. 24 -26, B15/1, SCAETA
AP9, Bucharest
(tel.: +4013145956 ext. 233)

Ruxandra URUCU (Ms.), Legal Adviser, Legal and International Cooperation Division, State
Office for Inventions and Trademarks, 5, Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest
(tel.: +4013132492 fax: +4013123819e -mail: ruxandra.urucu@osim.ro)

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KÖNIGREICH/
REINOUNIDO

Michael MILLER, Policy Administrator, Plant Variety Rights Office and Seeds Division,
Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), White House Lane,
Huntingdon Road, Cambridge CB30LF
(tel.: +441223342375 fax: +441223342386e -mail: michael.miller@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE/SLOVAKIA/SLOWAKEI/ESLOVAQUIA

Katarina BENOVSKÁ (Mrs.), Head, Plant Breeders' Rights Office, Central Institute for
Testing in Agriculture (UKSUP), Matuskova 21, 83316 Bratislava
(tel.: +421254654282 fax: +421254654282e -mail: uksup.odrody@kiwwi.sk)

Milan MÁJEK, First Secretary, Permanent Mission, 9, chemin del' Ancienne Route,
1218 Grand-Saconnex, Switzerland
(tel.: +41227477411 fax: +41227477434e -mail: milan.majek@ties.itu.int)

SLOVÉNIE/SLOVENIA/SLOWENIEN/ ESLOVENIA

Joze ILERSIC, Counsellor, Administration for Plant Protection and Seeds, Ministry of
Agriculture, Forestry and Food (MAFF), Dunajska 58, 1000 Ljubljana
(tel.: +38614363344 fax: +38614363312e -mail: joze.ilersic@gov.si)

SUÈDE/SWEDEN /SCHWEDEN/SUECIA

KarlOlovÖSTER,Director -General,NationalBoardofFisheries;President,NationalPlant VarietyBoard,Ekelundsgatan1,P.O.Box423,40126Göteborg
(tel.:+46317430301fax:+46317430444e -mail:karl.olv.oster@fiskerive rket.se)

EvaBERNDTSSON(Ms.),LegalAdviser,MinistryofAgriculture,FoodandFisheries,
10333Stockholm
(tel.:+4684051107fax:+468206496e -mail:eva.berndtsson@agriculture.ministry.se)

SUISSE/SWITZERLAND/SCHWEIZ/SUIZA

PierreAlexMI AUTON,StationfédéralederecherchesenproductionvégétalededeChangins,
Casepostale254,1260Nyon1
(tel.:+41223634668fax:+41223615469e -mail:pierre.miauton@rac.admin.ch)

ManuelaBRAND(Frau),Koordinatorin,BürofürSortenschutz,Bunde samtfür
Landwirtschaft,Mattenhofstrasse5,3003Bern
(tel.:+41313222524e -mail:manuela.brand@blw.admin.ch)

UKRAINE/UCRANIA

LevGLUKHIVSKYI,MemberofParliament,SupremeRadaofUkraine;Chairman,
Sub-CommitteeforInnovationActivityandP rotectionofIntellectualProperty,
Bankova st., 6/8,room538,Kyiv
(tel.:+380442540866)

OksanaZHMURKO(Mrs.),DeputyHead,InternationalCooperationDepartment,State
CommissionofUkraineforTestingandProtectionofPlantVarieties,15,Heneral a
Rodimtsevavul.,Kyiv -41,03041
(tel.:+380442579938fax:+380442579934e -mail:vartest@iptelecom.net.ua)

URUGUAY

CarlosGÓMEZ -ETCHEBARNE,DirectordelRegistroiddePropiedaddeCultivaresydel
RegistroNacionaldeCultivares,InstitutoNacion aldeSemillas(INASE),
CasillaCorreo7731 -Pando,90000Canelones
(tel.:+59822887099fax:+59822887077e -mail:inasecge@adinet.com.uy)

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS/BEOBACHTER /OBSERVADORES

ALGÉRIE/ALGERIA/ALGERIEN/ARGELIA

Abdelkarim OULDRAMOUL, Sous-Directeur des Homologations, Ministère de l'Agriculture, 12, boulevard Amirouche, Alger
(tel.: +21321711712 fax: +21321429349e -mail: o.ramoul.a@caramail.com)

ÉGYPTE/EGYPT/ÄGYPTEN/EGIPTO

Gamale ISSAATTYA, Directeur, Breeders' Rights Department, Central Administration for Seed Testing & Certification (CASC), 8 Gamma Street, P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +2025720839 fax: +2025725998e -mail: seedcert@brainy1.ie -eg.com)

MAROC/MOROCCO/MAROKKO/MARRUECOS

Khalid SEBTI, Premier secrétaire (OMC), Mission permanente, 18 -A, chemin F. Lehman, 1218 Grand-Saconnex, Suisse
(tel.: +41227918181 fax: +41227918180)

THAÏLANDE/THAILAND/TAIANDIA

Thepparat PHIMOLSATHIEN, Foreign Relations Officer, Office of the Permanent Secretary, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Ratchadaneon Nok Ave., Bangkok
(e-mail: thepparat@hotmail.com)

Pisan LUETONGCHARG, Minister Counsellor, Permanent Mission, ICC -Bâtiment F -G, 20, route de Pré-Bois, C.P. 1848, 1215 Geneva 15, Switzerland
(tel.: +41229295200 fax: +41227910166e -mail: pisan@thaiwto.com)

Wittawat SARASALIN, Senior Economist, Office of the Permanent Secretary, Natural Resources and Biodiversity Institute, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok
(tel.: +6622816599 fax: +6622801555)

III. ORGANISATIONS/ORGANIZATIONS/
ORGANISATIONEN/ORGANIZACIONES

COMMUNAUTÉEUROPÉENNE/EUROPEANCOMMUNITY/EUROPÄISCHE
GEMEINSCHAFT/COMUNIDADEUROPEA

Roger KAMPF, Conseiller, Délégation permanente de la Commission européenne, 37 -39, rue de Vermont, Case postale 195, 1211 Genève 20, Suisse
(tel.: +41 22 918 22 18 fax: +41 22 734 22 36 e-mail: roger.kampf@cec.eu.int)

Meike PLEHN, Stagiaire, Commission européenne, c/o Flammer, 5, rue des Savoises, 1205 Genève, Suisse
(tel.: +41 22 321 34 84 e-mail: m-plehn@gmx.de)

Bart KIEWIET, Président, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 2141, 49021 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 241 256 400 fax: +33 241 256 41 00 e-mail: kiewiet@cpvo.eu.int)

Iain G. FORSYTH, Legal Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 2141, 49021 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 241 256 400 5 fax: +33 241 256 41 00 e-mail: forsyth@cpvo.eu.int)

ORGANISATIONEUROPÉENNEDES BREVETS(OEB)/EUROPEANPATENT
ORGANISATION(EPO)/EUROPÄISCHESPATENTAMT(EPA)/ORGANIZACIÓN
EUROPEADEPATENTES(OEP)

Bart CLAES, Patent Law Department, European Patent Office (EPO), Erhardstr. 27, 80298 Munich, Germany
(tel.: +49 89 239 951 56 e-mail: bclaes@epo.org)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SÉLECTIONNEURS POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (ASSINSEL) / INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF PLANT VARIETIES (ASSINSEL) /
INTERNATIONALER VERBAND DER PFLANZENZÜCHTER FÜR DEN SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN (ASSINSEL) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE
SELECCIONADORES PARA LA PROTECCIÓN DE LAS OBTENCIONES VEGETALES
(ASSINSEL)

Bernard LEBUANE, Secretary General, ASSINSEL, 7, chemindu Reposoir, 1260 Nyon,
Switzerland
(tel.: +41223654420 fax: +41223654421 e-mail: fis@worldseed.org)

Marcel B.M. BRUINS, Seminis Vegetable Seeds, Intellectual Resource Protection &
Regulatory Affairs, Nude 54D, 6702 DN Wageningen, Netherlands
(tel.: +31317450218 fax: +31317450217 e-mail: mbruins@svseeds.nl)

Jean DONNENWIRTH, Pioneer Hi-Bred S.A.R.L., Chemindel'Enseigure, 31840 Aussonne,
France
(tel.: +33561062084 fax: +33561062091 e-mail: jean.donnenwirth@pioneer.com)

Huib GHIJSEN, Plant Variety Rights Manager, Aventis Crop Science, Nazarethsesteenweg
77, 9800 Astene, Belgium
(tel.: +3293818418 fax: +3293801662 e-mail: huib.ghijzen@aventis.com)

Juan Carlos MARTÍNEZ GARCÍA, Conseiller juridique, DISAGRI Semillas, S.L., Paseo
Pamplona 2, Esc. 1 -4º A, 50004 Zaragoza, Espagne
(tel.: +34976212197 fax: +34976226410 e-mail: jcmartinezg@navegalia.com)

Pierre ROGER, Directeur de la propriété intellectuelle, Groupe Limagrain Holding,
Rue Limagrain, Boîte postale 1, 63720 Champagnac, France
(tel.: +33473634069 fax: +33473646737 e-mail: pierre.roger@limagrain.com)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES
ORNAMENTALES ET FRUITIÈRES DE REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) /
INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED
ORNAMENTAL AND FRUIT-TREE VARIETIES (CIOPORA) / INTERNATIONALE
GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIER- UND
OBSTPFLANZEN / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE
VARIEDADES ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA
(CIOPORA)

René ROYON, Secrétaire général, Communauté internationale des obtenteurs de plantes
ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), 128 square du golf,
06250 Mougins, France
(tel.: +33493900850 fax: +33493900409 e-mail: royon@club-internet.fr)

IV. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ /OFICINA

Nicole BUSTIN (Ms.), Chairperson
Doug WATERHOUSE, Vice -Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BÜRO DER UPOV/
OFICINA DELA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary -General
Peter BUTTON, Technical Director
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Counsellor
Paul Therence SENGHOR, Senior Program Officer
Vladimir DERBENSKIY, Consultant

[Findel' annexe et du document/
End of Annex and of document/
Ende der Anlage und des Dokuments/
Findel Anexoy del documento]